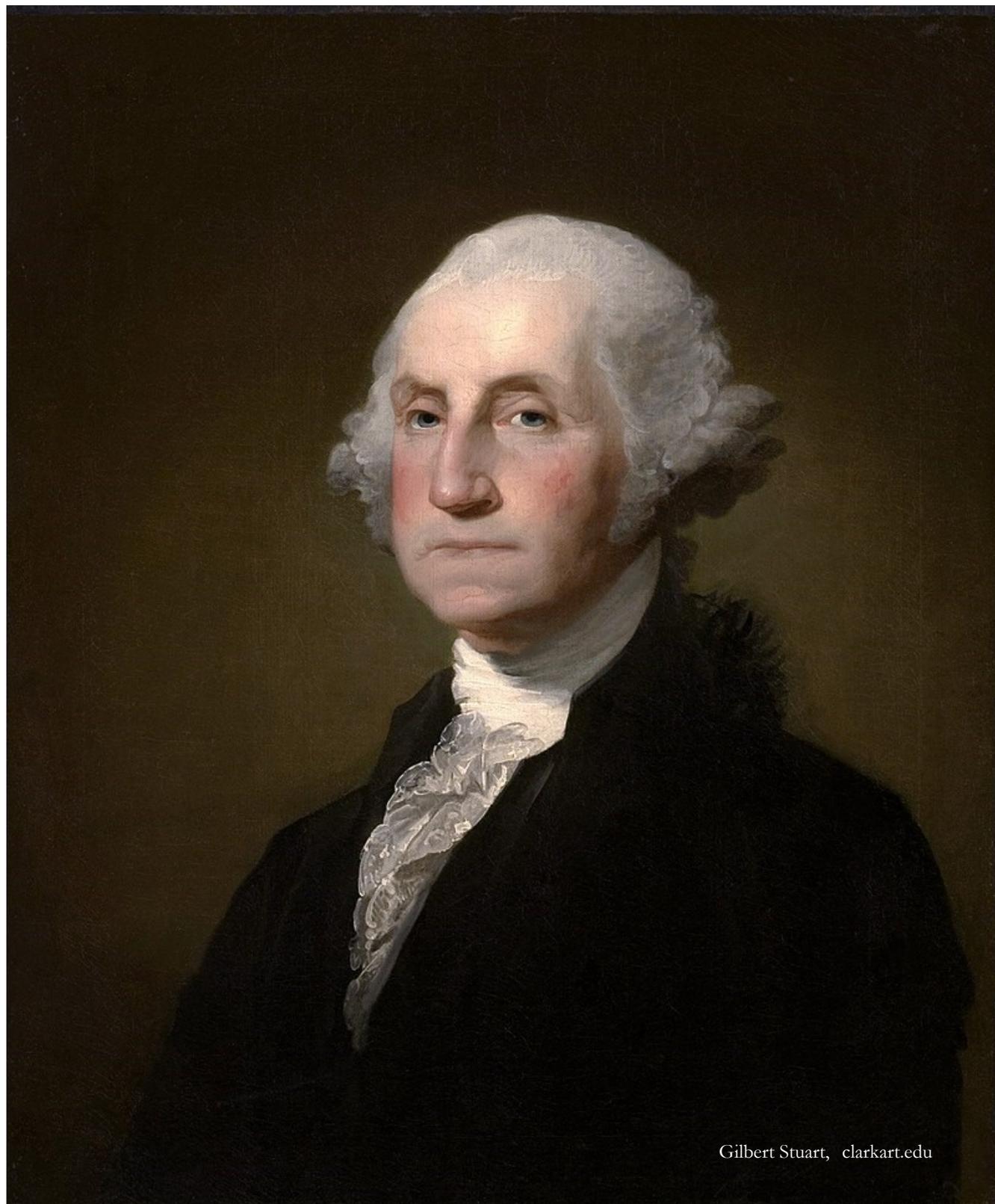


Vous êtes les membres de l'équipe d'un musée qui organise une exposition sur l'influence du modèle britannique en France et dans les colonies d'Amérique du Nord. Vous avez la responsabilité d'une salle de l'exposition. Pour la réaliser vous devez consulter les documents et répondre aux questions. Ensuite, il vous faudra trouver des objets ou des images significatives de ce que vous voulez expliquer. Il ne restera plus qu'à organiser l'exposition et à enregistrer les commentaires correspondant à chacune des œuvres exposées pour un audioguide. Celui-ci devra indiquer et expliquer aux visiteurs certaines notions ci-dessous en fonction des œuvres mises en avant : Absolutisme/monarchie absolue, Anglicans, Colonies, Constitution, Lumières, Monarchie parlementaire, Parlement, Régime présidentiel, Séparation des pouvoirs, Suffrage censitaire .



Gilbert Stuart, clarkart.edu

*La rédaction de la constitution américaine et ses enjeux
, à partir la vie de George Washington (1715-1771)*

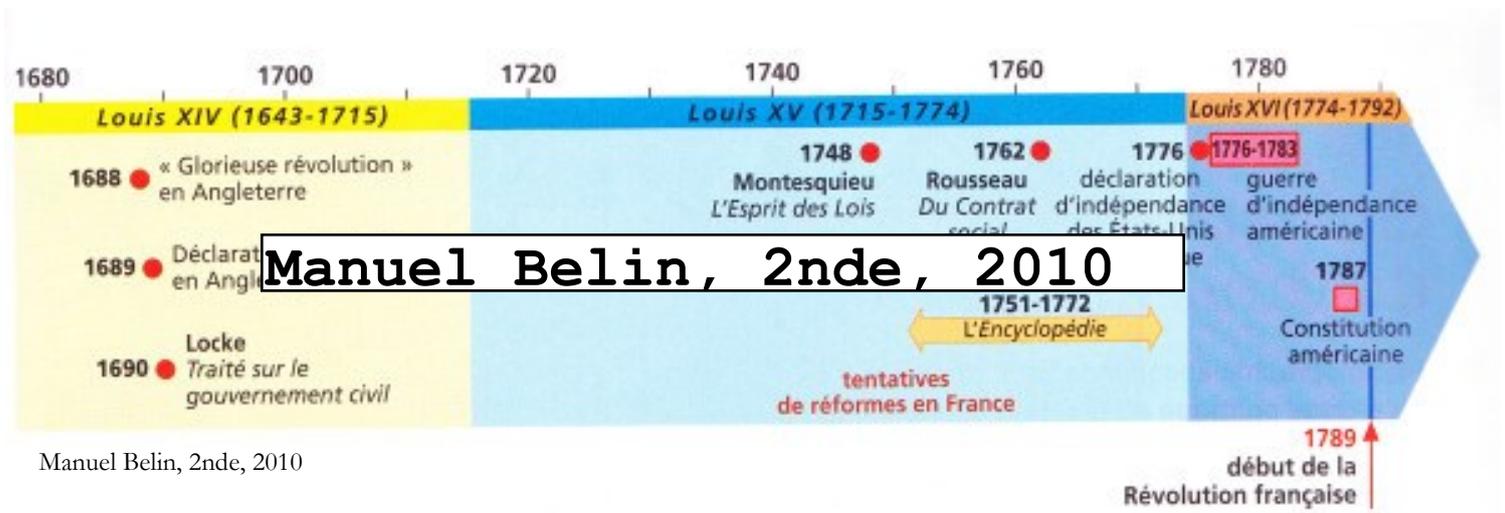
Contextualisation :

Le 4 juillet 1776, la Déclaration d'indépendance des États-Unis est proclamée et les treize colonies se déclarent États des États-Unis d'Amérique en se dotant de constitutions écrites. En 1783, les États-Unis sont officiellement reconnus dans les relations internationales. Mais le pays doit trouver de nouvelles institutions.

Il apparaît vite nécessaire de modifier les relations entre les États, pour la conduite de la guerre et au-delà. Le Congrès propose les articles de confédération le 15 mars 1777. Il s'agit d'un document servant de première constitution au nouveau pays, garantissant une Union perpétuelle entre les treize États fédérés (les États ne peuvent plus conclure d'autres traités, ni entre eux, ni avec des États étrangers sans le consentement du Congrès). Il est fortement influencé par l'idée que la vertu publique est la garante du bien public et par une méfiance envers le pouvoir exécutif.

Cette constitution attribue donc au Congrès le pouvoir exclusif sur la guerre, les affaires étrangères, la politique monétaire. Mais pour ses ressources fiscales, le Congrès dépend en grande partie du bon vouloir des États. Rien n'est prévu pour qu'il puisse faire prévaloir son autorité sur les États. Ceux-ci ne se privent pas pour rejeter les décisions du Congrès. À l'issue de la guerre, il s'avère vite que les Articles de confédération fonctionnent mal. Les États sont jaloux de leurs intérêts et de leurs prérogatives. Beaucoup sont très endettés en raison de l'effort de guerre. Le Congrès ne parvient pas à obtenir d'eux des ressources financières, et les États considèrent pour la plupart leur constitution et leurs lois comme supérieures aux articles.

La Convention d'Annapolis, réunie du 11 au 14 septembre 1786 à la demande de la Virginie, dresse un constat d'échec des Articles de la Confédération pour l'organisation des échanges commerciaux entre les États. Elle prévoit une nouvelle assemblée pour 1787. La convention se réunit à Philadelphie en Pennsylvanie, le 25 mai 1787 et George Washington en est élu président.



Manuel Belin, 2nde, 2010

Consignes

Montrer que des évolutions et des tensions ont existé autour de la constitution de 1787.

Comment sont répartis les pouvoirs dans la constitution américaine ?

Identifier les pouvoirs du président des États-Unis.

Quel rôle Washington a-t-il joué dans les débuts de l'Histoire des États-Unis ? Comment est-il représenté ?

Éléments de biographie :

Né en Virginie en 1732, George Washington appartenait à une famille de planteurs de modeste aisance, établie depuis un siècle environ dans le Nouveau Monde. Orphelin de père à onze ans, George fut élevé par son demi-frère, Lawrence, qui lui légua une partie de son domaine, Mount Vernon, sur les rives du Potomac. Son instruction se borna à ce qu'il apprit lui-même dans les ouvrages, surtout scientifiques et militaires, qu'il avait à sa disposition et dans les leçons qu'il tira de son expérience d'arpenteur dans les zones montagneuses de Virginie. Cependant, le début de la guerre contre la France et les Indiens, connue en France sous le nom de guerre de Sept Ans, fit de lui un officier de l'armée britannique.

Son expérience militaire le fit désigner, en 1775, par le Congrès continental pour exercer le commandement de la nouvelle armée continentale, appelée à lutter contre l'occupant britannique. C'est dans ces fonctions que Washington déploya le mieux ses possibilités mais aussi montra ses limites. Tout était à faire, car en face de troupes organisées et bien commandées n'existaient que des milices indisciplinées, pourvues d'armes et d'équipements insuffisants et médiocres. La tactique de Washington consista à éviter les affrontements et à ménager ses forces en attendant de posséder la supériorité. La paix signée, en 1783, il termina pour la seconde fois sa carrière militaire et se retira à Mount Vernon pour reprendre la direction de sa plantation. Même s'il avait espéré sincèrement quitter la vie publique, son prestige était si grand que ses contemporains le considéraient comme un héros, le vainqueur de la guerre d'Indépendance. Bien qu'il n'eût jamais participé à la direction politique du pays, il fut spontanément choisi comme président de la Convention réunie à Philadelphie en 1787 pour rédiger une constitution. Deux ans plus tard, un vote unanime le désigna comme président de la République pour quatre ans, et il fut reconduit dans ces fonctions pour un mandat de même durée en 1792. C'est dans l'exercice de la présidence qu'il marqua le plus l'histoire et la société de son pays.

Claude FOHLEN, « WASHINGTON GEORGE -(1732-1799) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne].

Documents :

A



Art. 1 (Département législatif)

Section 1. Tous les pouvoirs législatifs accordés par la présente Constitution seront attribués à un Congrès des États-Unis, qui se composera d'un Sénat et d'une Chambre des représentants.

Section 2. La Chambre des représentants sera composée de membres choisis tous les deux ans par le peuple des divers États, et les électeurs dans chaque État devront posséder les qualifications requises des électeurs [...].

Art. 2 (Département exécutif)

Section 1. Le pouvoir exécutif sera confié à un président des États-Unis d'Amérique. Il occupera ses fonctions pendant un mandat de quatre ans [...]. Chaque État désignera, de la manière décidée par sa législature, un nombre d'électeurs égal au nombre total de sénateurs et de représentants auquel il a droit au Congrès [...].

Section 2. Le président sera commandant en chef de l'armée et de la marine des États-Unis, et de la milice des divers États [...]. Il [...]

nommera les ambassadeurs, les autres ministres et les consuls, les juges de la Cour suprême, et tous les autres fonctionnaires des États-Unis [...] qui seront établis par la loi.

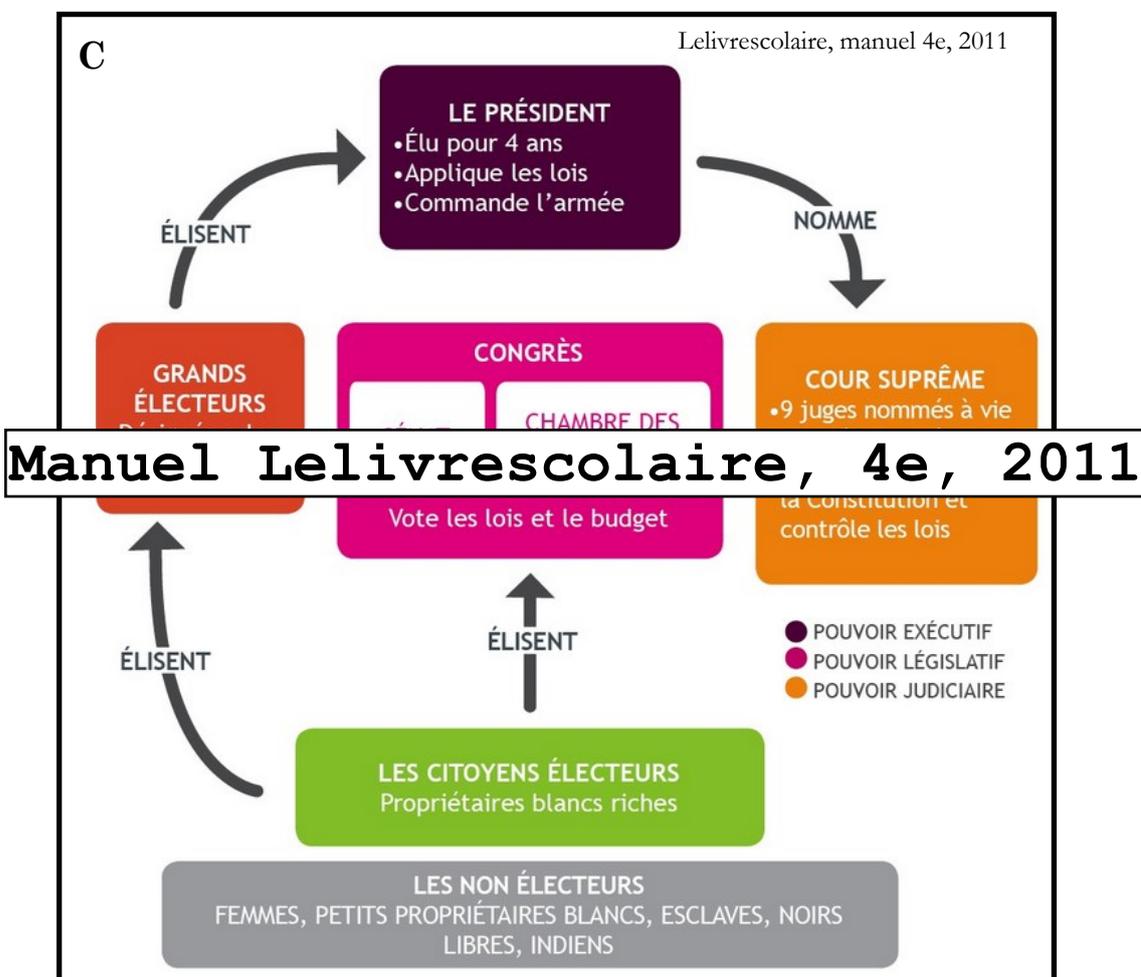
Art. 3 (Département judiciaire)

Section 1. Le pouvoir judiciaire des États-Unis sera dévolu à une Cour suprême et à telles cours inférieures que le Congrès pourra, le cas échéant, ordonner et établir. Les juges de la Cour suprême et des cours inférieures conserveront leurs charges tant qu'ils auront une bonne conduite [...].

B	Articles	Constitution
Pouvoir souverain au gouvernement central	Aucun pouvoir de taxation ou d'organisation d'une armée	Pouvoir reconnu de taxation et d'organisation d'une armée
Source de pouvoir	États individuels Gouvernement	Partagé à travers le fédéralisme entre les États et le gouvernement national
Représentation au Congrès	Représentation égale des États dans un Congrès à une seule chambre	Une législature à deux chambres avec représentation égale des États au Sénat et une représentation proportionnelle à la Chambre
Processus d'amendement	Consentement unanime des États	Consentement de trois quarts des États
Exécutif	Aucun	Président des États-Unis
Judiciaire (national)	Aucun	Création de la Cour suprême des États-Unis

Source: David Goldfield et al., *The American Journey: A History of the United States. Combined Edition* (Upper Saddle River, Prentice Hall, 1998), p. 216.

Différences entre les articles de 1777 et la constitution



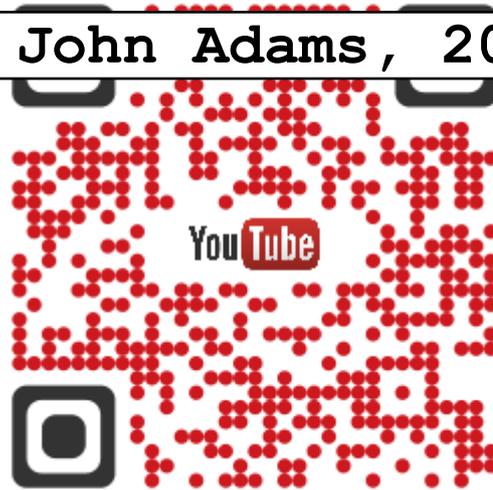
D

Il est nécessaire d'établir des contrôles réciproques quant à l'exercice du pouvoir politique, en le divisant et en le distribuant parmi plusieurs dépositaires, en faisant de chacun le gardien du bien commun contre des invasions conduites pas les autres. Cela a été bien souligné par des expériences anciennes, et modernes, certaines conduites dans notre pays et sous nos propres yeux [...]. Si, dans l'opinion du peuple, la distribution ou l'organisation des pouvoirs semble particulièrement mauvaise, qu'on les corrige par un amendement, la constitution le permet. [...] Développez les institutions visant à diffuser la connaissance. Plus un gouvernement donne du poids à l'opinion publique, plus il est essentiel que cette opinion publique soit éclairée. La grande règle de conduite que nous devons observer vis-à-vis des pays étrangers consiste à étendre nos relations commerciales mais à avoir le moins de liens politiques possible avec un. L'Europe a de nombreux intérêts que nous ne partageons pas, ou très peu. Elle est engagée dans de nombreux conflits, dont les causes ne nous concernent pas. Il semble donc, par conséquent, très peu sage de nous impliquer par des liens artificiels dans les vicissitudes de sa politique, dans les combinaisons et les affrontements de ses amitiés et de ses rivalités. Notre situation éloignée et distante nous invite et nous permet de suivre un autre chemin [...]. Notre vraie politique est de rester détachés de toute alliance permanente avec quelque partie du monde que ce soit.

George Washington, Discours d'adieu, 17 septembre 1796

E Les débats autour de la constitution

Série John Adams, 2008, épisode 5



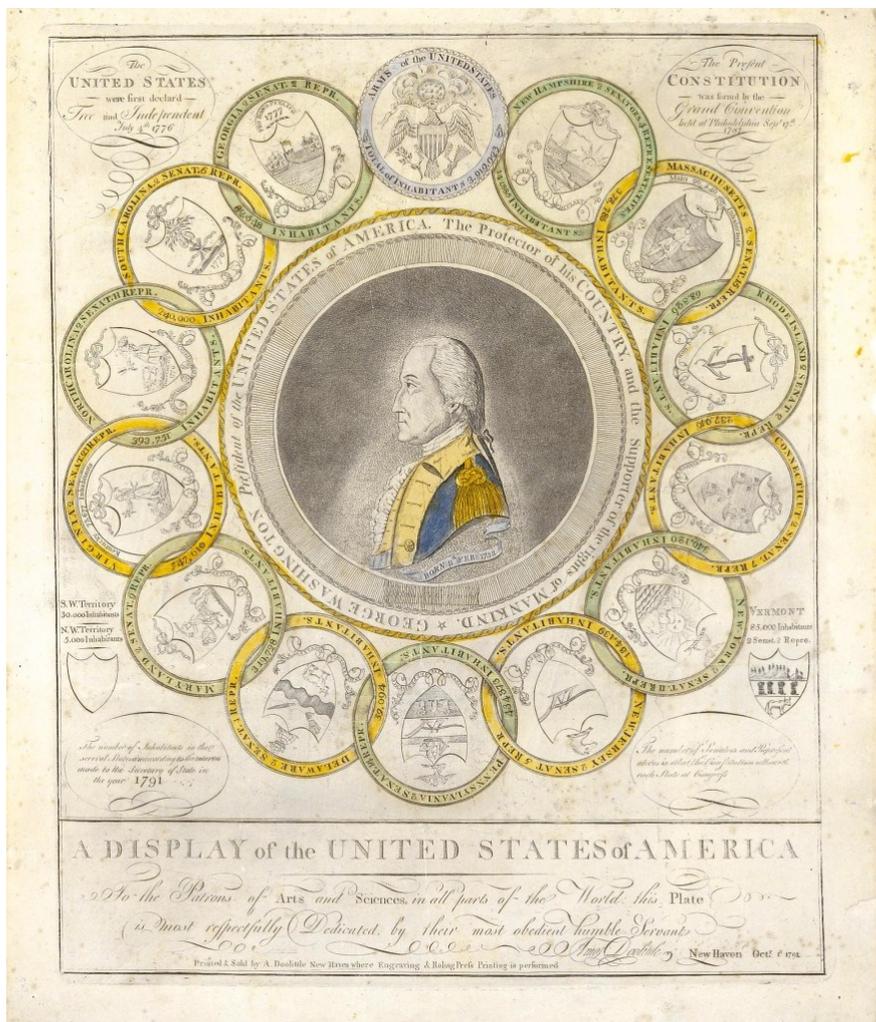
F

Dans le Massachusetts, entre août 1786 et janvier 1787, des Américains, appauvris par les difficultés économiques générées par la guerre, se révoltent. Ils sont menés par Daniel Shays, ancien combattant et fermier endetté.

(Certains) accusent les dirigeants [du Massachusetts] et disent que les impôts étaient trop élevés et perçus de manière trop rigide. C'est une tromperie [...]. Il est vrai que les taxes élevées sont la cause ostensible des troubles, mais leur cause réelle est aussi éloignée de la vérité que la lumière des ténèbres. Ceux qui se sont révoltés [...] voient la faiblesse du gouvernement ; ils prennent conscience de leur pauvreté, comparée à la richesse de certains, et leur propre force, et ils sont déterminés à utiliser cette dernière pour remédier à la première. Leur principe est « que la propriété des États-Unis a été protégée des confiscations de la Grande-Bretagne par les efforts communs de tous, et devrait donc être la propriété commune de tous. Et celui qui tente de s'opposer à ce principe est un ennemi de l'équité et de la justice, et doit être balayé de la surface de la terre ». En un mot, ils sont déterminés à annuler toutes les dettes publiques et privées et à se doter de lois agraires¹.

Henry Knox (officier dans la guerre d'Indépendance), Lettre à George Washington, 23 octobre 1786.

¹ Loi de partage des grands domaines.



G

Portrait de George Washington entouré par les sceaux des 13 États et le sceau présidentiel.

Légende : Président des États-Unis d'Amérique, le protecteur de son pays et le partisan des droits de l'humanité.

Amos Doolittle, gravure, 1791.